



**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR L'ACCÈS AU CORPS  
DES INGÉNIEURS DES MINES  
(session 2019)**

*Le corps des mines est un corps de fonctionnaires interministériel, administrativement rattaché au ministre de l'économie, dont la vocation et les missions de base s'articulent autour du développement, du contrôle et de la régulation des activités économiques.*

*Les ingénieurs des mines participent à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques, notamment dans les domaines relatifs :*

- 1. A l'industrie et à l'économie ;*
- 2. Aux technologies de l'information et de la communication, à leur utilisation et aux services qui leur sont associés ;*
- 3. A l'énergie et aux matières premières ;*
- 4. A la protection de l'environnement, à la sécurité industrielle et à la santé publique ;*
- 5. A la recherche, à l'innovation et aux technologies nouvelles ;*
- 6. A l'aménagement du territoire et aux transports ;*
- 7. A la normalisation et à la métrologie ;*
- 8. Aux banques, aux assurances et aux services financiers.*

➤ Références du concours :

- Décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié, portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines (en particulier, les articles 4 et 7) ;
- Arrêté du 21 janvier 2011 fixant les modalités d'organisation du concours externe sur titres pour l'accès au corps des ingénieurs des mines ;
- Arrêté du 10 décembre 2018 portant ouverture au titre de l'année 2019 d'un concours externe sur titre pour l'accès au corps des ingénieurs des mines (publié au Journal officiel du 13/12/2018).

➤ Qualités et conditions pour concourir :

- le concours est ouvert aux candidats titulaires, au 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un diplôme de doctorat dans un domaine de compétence du corps ou qui peuvent justifier de qualifications au moins équivalentes attribuées dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 ;
- 1 poste est ouvert au concours externe sur titres de 2019, comme les années précédentes.

➤ Epreuves

- Une épreuve de pré-admissibilité sur examen du dossier de candidature
- 2 épreuves d'admissibilité :
  - 1°) Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier, sur un sujet en rapport avec les missions du corps (coefficient 1, durée 4 heures) ;
  - 2°) Epreuve orale d'une heure portant sur le parcours et les travaux scientifiques effectués par le candidat consistant en un exposé oral par le candidat de sa thèse, suivi d'un échange avec les membres du jury (coefficient 2).
- Une épreuve d'admission : entretien à caractère général d'au moins une heure avec le jury (coefficient 3).

➤ Calendrier 2019

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription par voie électronique et postale au Service du Conseil général de l'économie : **le 8 mars 2019**

- Épreuves d'admissibilité : *calendrier donné à titre indicatif*
  - écrit : 18 avril 2019
  - oraux : semaine du 20 mai 2019.
- Epreuve d'admission : 24 mai 2019

➤ Liste des lauréats des années précédentes

Année	Lauréat[e]
2013	Thomas LOMBES
2014	Côme BERBAIN
2015	Claire BARITAUD
2016	Hadrien BOLNOT
2017	Simon GOURDIN
2018	Thibault MANNEVILLE

➤ Demandes de renseignements et retrait des dossiers d'inscription

Ministère de l'économie et des finances,  
Service du Conseil général de l'économie  
Télédoc 333  
139 rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

Tél. 01 53 18 24 05

Mél : [cge.concours@finances.gouv.fr](mailto:cge.concours@finances.gouv.fr)

internet : <http://www.economie.gouv.fr/cge/actualites>

➤ Dossier d'inscription également téléchargeable sur le site Internet du C.G.E. :

<http://www.economie.gouv.fr/cge/gestion-corps-des-mines>

**Une réunion d'information sera organisée le 6 février 2019 de 12h00 à 14h00  
au ministère de l'économie et des finances, 120 rue de Bercy, 75012 Paris  
bâtiment Necker, 5<sup>ème</sup> étage, salle 5043 R**